

R-4334-2026

**Demande de renseignement n° 2
du
Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement
du Québec (« RNCREQ ») à Énergir, s.e.c.**

SUJET RNCREQ #1 : Le plan d'approvisionnement gazier 2027-2030

- 1 Référence (i) : [B-0006](#), p. 10-11;
Référence (ii) : [B-0006](#), p. 14;
Référence (iii) : [B-0006](#), p. 25;
Référence (iv) : [D-2026-059](#), p. 14;
Référence (v) : [Décret 1240-2025](#) du 8 octobre 2025;

Citation (i) :

« [...] Les exportations de GNL [en provenance des États-Unis] devraient en effet bondir de près de 15 Bcf/j, pour atteindre 31,1 Bcf/j en 2030.

Les dynamiques régionales seront déterminantes dans l'équilibre de ce marché en expansion. À court terme, les flux américains sont largement orientés vers l'Europe, qui absorbe 68 % des exportations de GNL en date de février 2026 contre 54 % en 2024, en raison des besoins accrus de reconstitution des stocks et de la réduction des approvisionnements russes. Mais à moyen terme, l'Asie du Sud et du Sud-Est notamment l'Inde, le Vietnam, les Philippines, la Thaïlande et l'Indonésie – devrait représenter la principale source de demande additionnelle grâce à une croissance énergétique structurelle et rapide. Si cette absorption asiatique devait se révéler plus faible qu'anticipée, la saturation du marché du GNL pourrait devenir problématique, accentuant la chute des prix et mettant en péril la rentabilité des projets nord-américains, dont les coûts marginaux demeurent supérieurs à ceux du Moyen-Orient, par exemple. »

Citation (ii) :

« La production canadienne de gaz naturel devrait connaître une croissance notable d'ici 2030, atteignant environ 23,2 Bcf/j, soit une hausse de 4,2 Bcf/j par rapport à 2025. [...] »

À court et moyen termes, la croissance de la production canadienne est absorbée presque entièrement par le secteur émergent du GNL, alors que la demande intérieure ainsi que les exportations transfrontalières demeurent relativement constantes. [...] »

Citation (iii) :

« La production de GSR aux États-Unis poursuit son avancée, stimulée par les programmes incitatifs du secteur du transport, soit le California Low Carbon Fuel Standard (LCFS) et le Renewable Fuel Standard (RFS).

Dans la dernière décennie, la production a progressé à un taux de croissance annuel composé de 13 %. Depuis 2020, la capacité de production de GSR aux États-Unis a doublé. L'année 2024 a marqué un record avec une augmentation annuelle de 23 % de la capacité installée, stimulée par les programmes d'incitatifs de l'*Inflation Reduction Act*. [...] »

[référence omise]

Citation (iv) :

$$\text{Frais de socialisation}_t = \frac{\text{Unités invendues GSR}_t \times (\text{Tarif GSR}_t - \text{Tarif GNT}_t - \text{Tarif SPEDE}_t)}{\text{Prévision du volume total de distribution}_t - \text{Prévision du volume de GSR acheté par les clients dont la consommation est inférieure au seuil réglementaire}_t - \text{Prévision du volume de distribution des clients achetant du GSR en quantité supérieure ou égale au seuil réglementaire}_t}$$

Citation (v) :

« QUE soient indiquées à la Régie de l'énergie les préoccupations économiques, sociales et environnementales suivantes dont elle doit tenir compte dans toute décision concernant la détermination des caractéristiques générales des contrats d'approvisionnement en gaz de source renouvelable qu'un distributeur de gaz naturel peut conclure :

— il y aurait lieu que la Régie de l'énergie, pour maximiser les bénéfices économiques sociaux et environnementaux de l'énergie pour les québécois, tienne compte des bénéfices liés à la production locale de gaz de source renouvelable, notamment en matière de sécurité énergétique, de réduction de la dépendance aux énergies importées, du développement économique régional et de l'amélioration de la qualité de l'environnement. »

[soulignement ajouté]

Demande :

- 1.1 Veuillez élaborer sur l'impact attendu qu'aura la croissance de la production de gaz fossile et de GSR aux États-Unis (citations (i) et (iii)) quant aux importations de GSR sur le marché gazier du Québec ainsi que sur les contrats futurs d'achat de gaz par Énergir. Dans votre réponse, veuillez spécifiquement tenir compte de l'équilibre entre l'achat de gaz fossile et de GSR, de même que les besoins de respecter les seuils réglementaires de commercialisation de GSR au Québec et les préoccupations exprimées dans le décret 1240-2025 (soulignées à la citation (v)) dont la Régie doit tenir compte.
 - 1.2 Selon Énergir, quel serait le risque pour le Québec s'il devait y avoir une chute des prix de gaz causée par un éventuel excès d'offre non absorbé par les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est (citation (i)) ? Dans votre réponse, veuillez préciser l'impact des telles réductions du prix du gaz d'origine fossile sur la production de GSR au Québec.
 - 1.3 Selon Énergir, quel serait l'impact tarifaire d'une baisse du GNT sur les tarifs de GSR au Québec, notamment l'impact du tarif de gaz fossile sur le surcoût de GSR invendu et ultimement les prix finaux de ventes du GSR?
 - 1.4 Plus précisément, veuillez élaborer quant aux impacts attendus sur les frais de socialisation, ainsi que l'impact sur le marché de GSR au Québec, selon la nouvelle formule de calcul en vigueur ? (citation iv)
- 2 **Référence (i) :** [B-0006](#), p. 14;
Référence (ii) : [B-0008](#), p. 37;
Référence (iii) : [B-0038](#), p. 1;
Référence (iv) : « [Le Québec de plus en plus frappé par les tarifs douaniers de Donald Trump](#) » FILLION, Gérard, Radio Canada. 08 Mai 2026. Consulté le 12 Mai 2026.

Citation (i) :

« À court et moyen termes, la croissance de la production canadienne est absorbée presque entièrement par le secteur émergent du GNL, alors que la demande intérieure ainsi que les exportations transfrontalières demeurent relativement constantes. »

Citation (ii) :

« Les livraisons globales pour le plan d’approvisionnement 2027-2030 sont présentées au tableau ci-dessous :

Tableau 20
Scénario de base
Livraisons globales de gaz naturel 2027-2030
Petit et moyen débits et grandes entreprises
(10⁶m³)

DESCRIPTION	Année en cours 4/8 2026*	Causes tarifaires 2027-2030			
		2027	2028	2029	2030
Service continu	5 685,9	5 723,1	5 708,0	5 715,4	5 642,8
Grandes entreprises	2 650,0	2 721,3	2 705,5	2 778,4	2 785,2
Petit et moyen débits	3 035,9	3 001,8	3 002,5	2 937,0	2 857,7
Service interruptible	390,9	376,3	367,0	349,6	345,4
Contrat régulier	214,1	200,8	199,6	199,3	187,9
Contrat gaz d’appoint	176,9	175,5	167,4	150,3	157,5
Total	6 076,9	6 099,3	6 075,0	6 065,0	5 988,3

Note : L’addition des volumes peut occasionner des écarts en raison des arrondis.

* Volumes après interruptions pour les mois réels.

»

Citation (iii) :

PRÉVISION D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION DE GSR - 2027 À 2030

	2026-2027		2027-2028		2028-2029		2029-2030	
	Volumés (10 ⁶ m ³)		Volumés (10 ⁶ m ³)		Volumés (10 ⁶ m ³)		Volumés (10 ⁶ m ³)	
1 Règlement								
2 Volumés de base	6 107 726		6 109 148		6 083 857		6 079 908	
3 % Règlement	5,00%		5,00%		7,00%		7,00%	
4 Volumés exigibles	305 386		305 457		425 870		425 594	
5 Approvisionnement¹	Nb de contrats	Volumés (10⁶m³)	Nb de contrats	Volumés (10⁶m³)	Nb de contrats	Volumés (10⁶m³)	Nb de contrats	Volumés (10⁶m³)
6 Achat direct territoire	1	2 000	1	3 000	1	3 000	1	3 000
7 Achat direct hors territoire	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Gaz de réseau GSR en territoire approuvé ²	16	57 493	16	62 655	16	100 305	16	103 830
9 Gaz de réseau GSR en territoire non approuvé ³	3	-	6	-	9	-	12	-
10 Gaz de réseau GSR hors territoire approuvé ²	14	304 049	14	321 290	14	349 044	14	350 500
11 Gaz de réseau GSR hors territoire non approuvé ³	2	-	4	-	6	-	8	-
12 Total volumés	36	363 542	41	386 946	46	452 349	51	457 330
13 Coûts des contrats approuvés	Nb de contrats	Coûts	Nb de contrats	Coûts	Nb de contrats	Coûts	Nb de contrats	Coûts
14 <i>Prix moyen (¢/m³)</i>		96,95		100,31		102,97		105,50
15 Coûts (000\$)	30	350 525	30	385 152	30	462 700	30	479 308
16 Consommation de GSR	Nb de clients	Volumés (10⁶m³)	Nb de clients	Volumés (10⁶m³)	Nb de clients	Volumés (10⁶m³)	Nb de clients	Volumés (10⁶m³)
17 Achat direct territoire	1	2 000	1	3 000	1	3 000	1	3 000
18 Achat direct hors territoire	-	-	-	-	-	-	-	-
19 Volumés cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
20 Gaz de réseau GSR - Achat volontaire	1 479	19 214	1 584	18 213	1 632	55 789	1 690	56 006
21 Autoconsommation de GSR par Énergir	65	4 865	53	5 200	53	5 600	53	6 100
22 Total volumés vendus hors branchements 100 % renouvelables (Montréal)	1 545	26 079	1 638	26 413	1 686	64 389	1 744	65 106
23 Volumés vendus branchements 100 % renouvelables (Montréal)	138	4 574	194	7 296	251	9 752	309	12 057
24 Total volumés vendus	1 683	30 653	1 832	33 708	1 937	74 141	2 053	77 163
25 Volumés vendus - Volumés exigibles		(274 733)		(271 749)		(351 729)		(348 430)

¹ Les achats directs en territoire sont inclus à la ligne 14, les achats de gaz de réseau GSR en territoire sont inclus à la ligne 18 et les achats de gaz de réseau GSR hors territoire sont inclus à la ligne 20 de l'annexe 6 de la pièce Énergie-H, Document 3.

² Contrats d'achats respectant les caractéristiques approuvées par la Régie dans la décision D-2024-113.

³ Contrats d'achats non signés. Certains de ces contrats nécessiteront une approbation spécifique de la Régie.

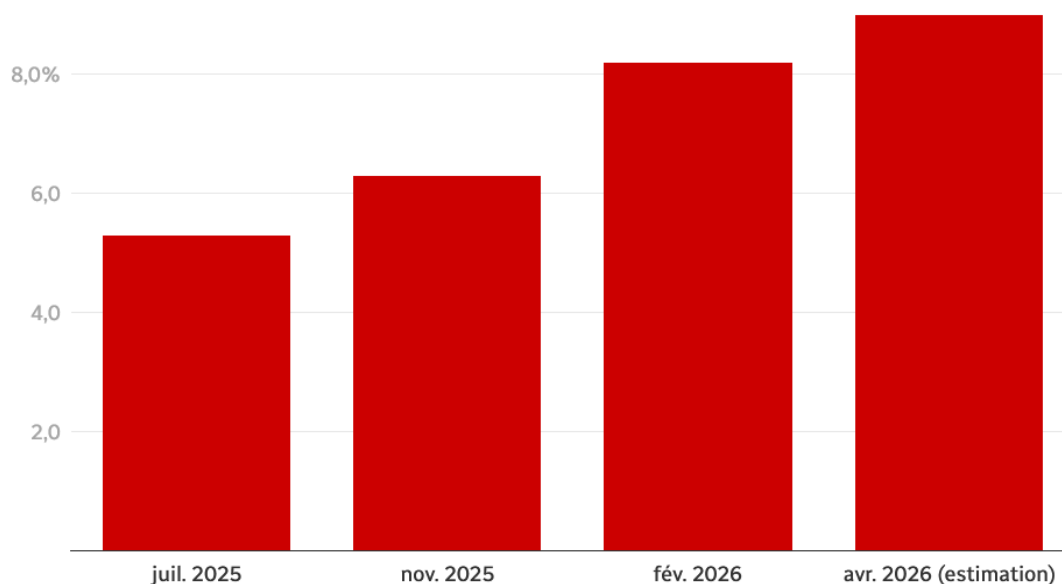
Citation (iv) :

« (...) Cela dit, la relation avec le plus grand allié historique du Canada ne cesse de se détériorer. Au début du mois d'avril, le gouvernement des États-Unis a annoncé une modification tarifaire majeure qui touche tous ses partenaires commerciaux, et particulièrement le Canada, étant donné l'étendue des liens économiques canado-américains.

(...) Dans le cas d'une entreprise comme BRP, de Valcourt, bien connue pour ses motoneiges, motomarines et véhicules tout-terrain, l'impact est majeur. BRP a annoncé que le coût tarifaire, pour elle, pourrait dépasser 500 millions de dollars d'ici la fin de l'année, et la société a été obligée de retirer ses prévisions financières pour 2027. L'action de l'entreprise a perdu le quart de sa valeur au cours du dernier mois. (...)

Impact des tarifs douaniers américains

Taux effectif moyen des tarifs douaniers



Source: Statistique Canada, U.S. International Trade Commission et Desjardins, Études économiques



»

[référence omise]

Demande :

- 2.1 Veuillez confirmer que selon Énergir, la demande de gaz au Québec doit demeurer constante à l'horizon du plan d'approvisionnement 2027-2030 (citation i).
- 2.2 Veuillez confirmer si selon Énergir, les volumes de base les plus probables d'être livrés à l'horizon du plan d'approvisionnement 2027-2030 sont ceux de la référence (ii) ou (iii). Veuillez aussi expliquer l'écart entre les deux références. Dans le cas où ni l'une ni l'autre des références (ii) ou (iii) est la plus probable, veuillez indiquer quel est le scénario de demande le plus probable selon Énergir.
- 2.3 Selon Énergir, quel sont les facteurs qui limitent le plus l'augmentation de la demande totale de gaz au Québec? Quel est la stratégie d'Énergir, à moyen et à long terme, pour surmonter ces limitations ?

2.4 Selon Énergir quel sera l'impact des tarifs douaniers américains sur les exportations canadiennes (citation iv) quant à la demande de gaz naturel au Québec? Comment cela affectera-t-il le plan d'approvisionnement d'Énergir?

3 **Référence (i)** : [B-0008](#), p. 9;

Référence (ii) : « [Gulf states fear the fallout from the Iran crisis may become irreversible.](#) » The Economist, 11 May 2026. Consulté le 12 mai 2026.

Référence (iii) « [Les États-Unis autorisent temporairement la vente d'une partie du pétrole russe](#) » Le Devoir, 12 mars 2026. Consulté le 17 juin 2026.

Référence (iv) « [US LNG Exports at Risk: Potential Unwinding of Sanctions on Russian Natural Gas](#) » YERGIN, Daniel et Als, S&P Global, 8 mai 2025. Consulté le 17 juin 2026.

Citation (i) :

« Énergir suit l'évolution du conflit au Moyen-Orient et l'impact que celui-ci pourrait avoir sur les contextes économique et énergétique. En effet, le prix des commodités – en particulier les produits pétroliers – pourrait être impacté à court et moyen termes par le conflit, ce qui entraînerait des répercussions non seulement sur le prix des différents produits eux-mêmes, mais également sur l'inflation et la croissance de l'économie. Énergir estime que les impacts sur le prix du gaz naturel et de l'électricité demeurent toutefois relativement faibles sur son territoire. L'impact des prix internationaux du gaz naturel sur le prix en Amérique du Nord est directement lié aux capacités de liquéfaction des principaux terminaux méthaniers, lesquels sont actuellement utilisés à pleine capacité. Aucune pression haussière de la demande directe de gaz sur le continent n'est anticipée à court terme. Finalement, les tarifs électriques étant réglementés et en quasi-totalité protégés des fluctuations de marché, Énergir estime que le conflit devrait avoir très peu d'impact à l'horizon du plan d'approvisionnement. »

Citation (ii) :

« *The clearest hit is in the oil and gas industry, which accounts for roughly a quarter of the region's gdp and most of its export revenue. Saudi Arabia's oil exports have fallen by around a third since the war began, and the UAE's by half. Bahrain, Kuwait and Qatar have exported almost nothing. "If trade and shipping remain curtailed by more than a few weeks from today, we anticipate the supply disruption to persist, and the market to normalise only in 2027," Amin Nasser, the boss of Saudi Aramco, the kingdom's state-run oil giant, said on May 10th.* »

Traduction en français¹ :

¹ Traduit avec DeepL.com

« Le secteur le plus durement touché est celui du pétrole et du gaz, qui représente environ un quart du PIB de la région et la majeure partie de ses recettes d'exportation. Les exportations de pétrole de l'Arabie saoudite ont chuté d'environ un tiers depuis le début de la guerre, et celles des Émirats arabes unis de moitié. Bahreïn, le Koweït et le Qatar n'ont pratiquement rien exporté. "Si le commerce et le transport maritime restent perturbés pendant plus de quelques semaines à compter d'aujourd'hui, nous prévoyons que les perturbations de l'approvisionnement persisteront et que le marché ne reviendra à la normale qu'en 2027", a déclaré le 10 mai Amin Nasser, le patron de Saudi Aramco, le géant pétrolier public du royaume. »

Citation (iii) :

« Les États-Unis ont autorisé, de manière temporaire, la vente du pétrole russe stocké sur des navires, tandis que les prix explosent depuis le début de la guerre en Iran, a annoncé jeudi le département des Finances américain.

Le département a délivré une licence autorisant la vente, jusqu'au 11 avril, de pétrole brut et de produits pétroliers russes chargés à bord de navires avant le 12 mars, 00 h 01, heure locale.»

Citation (iv) :

« With the curtailment of Russian gas supply, Europe pivoted toward US LNG to help meet household and industrial demand; resumption of imports would derail significant new investment in US LNG projects critical to supporting Europe's diversification efforts »

Traduction en français² :

« Avec la réduction de l'approvisionnement en gaz russe, l'Europe s'est tournée vers le GNL américain pour répondre à la demande des ménages et de l'industrie; la reprise des importations compromettrait d'importants nouveaux investissements dans les projets américains de GNL, lesquels sont essentiels aux efforts de diversification de l'Europe. »

Demande :

3.1 Veuillez préciser, selon Énergir, le sens des expressions « court terme » et « moyen terme » adoptés au plan d'approvisionnement 2027-2030. Notamment, veuillez préciser si les termes adoptés sont limités à l'horizon de quatre ans du présent plan et dans tous les cas, à quoi correspondrait l'horizon d'un éventuel « long terme ».

² Traduit avec Copilot

3.2 D'après les citations (i) et (ii), veuillez développer sur les raisons pour lesquelles Énergir anticipe un faible l'impact de la guerre entre les États-Unis et l'Iran à l'horizon du plan d'approvisionnement ? N'y a-t-il pas un fort impact anticipé pour les principaux producteurs mondiaux sur le marché international ? Dans votre réponse, veuillez également préciser si les effets de la guerre en Ukraine et l'incertitude causée par le blocage des importations du gaz russe par les pays occidentaux (citation (iii) et (iv) et la levée subséquente par les États-Unis sont pris en compte dans l'évaluation, et le cas échéant dans quelle mesure.

3.3 Selon Énergir, les événements géopolitiques (citation (i)) affectent-ils de façon similaire les différentes régions du marché gazier en Amérique du Nord ? Dans votre réponse, veuillez adresser distinctement l'impact au Québec, importateur de carburants fossiles, avec l'impact dans le reste du Canada ou aux États-Unis, qui sont des exportateurs de pétrole et de gaz liquéfiés.

4 Référence (i) : [B-0008](#), p. 9;

Citation (i) :

« Comme indiqué à la pièce B-0070 du dossier R-4287-2024, Énergir rappelle le principe réglementaire d'une année témoin projetée selon lequel les données comptables et tarifaires présentées au présent dossier sont fondées sur des prévisions qui ne peuvent faire l'objet de mise à jour en cours de dossier. Ces prévisions sont établies en fonction des données disponibles à un moment précis de l'année afin d'être en mesure de déposer les pièces à la fin mars.

Au paragr. 25 de sa décision D-2025-065, la Régie a rappelé qu'une mise à jour de la preuve est généralement demandée pour tenir compte des circonstances exceptionnelles, ce qui n'est pas le cas en ce moment. À cet effet, lors de la Cause tarifaire 2025-2026, Énergir prévoyait des livraisons globales de 6 112,2 10³m³ pour l'année 2024-2025 pour le scénario de base. Les livraisons réelles pour 2024-2025 ont finalement été de 6 151,2 10³m³, soit de 39 10³m³ plus élevé que la prévision, pour un écart de +0,64 %.

Demande :

4.1 Veuillez indiquer si les prévisions de bases du plan d'approvisionnement d'Énergir demeurent valides, malgré les changements géopolitiques actuels (notamment les tarifs douaniers états-uniens et la guerre au Moyen-Orient qui réduit d'au moins 20% le commerce mondial de gaz et de pétrole).

4.2 Dans l'affirmative, veuillez élaborer sur les raisons pour lesquelles la planification des approvisionnements gaziers d'Énergir ne serait pas affectée par ces faits géopolitiques.

4.3 Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi le plan ne prend pas en considération ces effets.

SUJET RNCREQ #5 : Suivi de la décision D-2026-011 : Description du minimum opérationnel

5 Référence (i) : [B-0040](#), p. 4;

Citation (i) :

« Le minimum opérationnel est la pression minimale de conception applicable sur l'ensemble du réseau d'Énergir. Considérant qu'un débit de gaz se déplace physiquement toujours d'une haute pression vers une basse pression et que les divers équipements d'opération ainsi que les installations des clients ont besoin de pressions minimales pour bien fonctionner, il est nécessaire de maintenir en tout point une pression minimale garantissant le bon fonctionnement de l'ensemble des équipements.

[...] La pression varie selon l'emplacement sur le réseau et le type de chaque segment de réseau : par exemple, la pression devant fournir le segment de réseau d'une grande ville n'est pas la même que celle requise pour distribuer le gaz sur un plus petit segment du réseau. Une pression sous le niveau minimal en un point précis signifie qu'il n'est plus possible de garantir le bon fonctionnement de tous les équipements qui y sont liés et que le risque de bris de service aux clients augmente en fonction de l'écart sous ce seuil ».

Demande :

- 5.1 Est-ce qu'Énergir planifie son réseau en fonction de simulations thermo-hydrauliques?
 - 5.1.1 Dans l'affirmative, veuillez partager le plus récent rapport de simulation.
 - 5.1.2 Dans la négative, veuillez indiquer quelle est la méthode de test de stress appliquée par Énergir pour évaluer son réseau.
- 5.2 Veuillez indiquer quelle est la pression minimale utilisée par Énergir pour les calculs de simulation de son réseau en écoulement permanent.
- 5.3 En supposant que la demande de gaz des clients d'Énergir est à son maximum contractuel (demandes fermes), veuillez indiquer où se situerait le point du réseau avec

la pression la plus faible à ce moment ? À ce moment, quelle serait la pression minimale du réseau ?

5.4 Dans les calculs de capacité de livraison du réseau, veuillez indiquer si Énergir considère la possibilité que tous les clients bénéficiant de livraisons fermes puissent demander leurs seuils maximums en même temps ?

5.4.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer quels sont les moyens que prend Énergir pour éviter une rupture de service ?

5.4.2 Dans la négative, veuillez justifier pourquoi tel n'est pas le cas ?

5.5 Veuillez indiquer quel est l'écart entre la capacité technique maximale de livraison du réseau par rapport au maximum contractuel possible en supposant 100% de demandes fermes.

5.6 Énergir est-elle d'accord que l'emplacement des sites d'injection de GSR peut avoir un rôle stratégique pour le réseau en venant augmenter la pression et la capacité de livraison dans la région avoisinante au site d'injection?

5.7 Dans l'affirmative, veuillez détailler comment se fait cette planification stratégique des sites d'injection de GSR.

SUJET #6 : Subventions pour le GSR et surcoût du GSR

6 Référence (i) : [B-0043](#), p. 4, tableau 1;
Référence (ii) : R-4320-2025, [B-0084](#), Annexe 1 ;

Citation (i) :

	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30
	Contrat PED 2023-2024	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
	Contrat PED 2024-2025		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
	Contrat PED 2025-2026			An 1	An 2	An 3	An 4
h	PED GSR versé - au 1 ^{er} avril 2026 (M\$)			0,02			
i = f + g + h	Total PED GSR versé (M\$)	1,16					
j = (i / e) * 100	PED GSR versé (¢/m ³)	3,73					
k *	Surcoût du GSR (¢/m ³)	70,75					
l = (k * e) / 100	Coûts de socialisation évités (M\$)	22,01					
m = l - i	Socialisation évitée – PED GSR (M\$)	20,85					
k *	Surcoût du GSR = Prix du GSR - Prix du GNT – SPEDE Surcoût du GSR au 1 ^{er} avril 2026 = 94,88 - 15,31 - 8,82						

Citation (ii) :

Annexe 1
Composition en ¢/m³ des surcoûts du GSR

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	
	(¢/m ³)	(¢/m ³)	(¢/m ³)	(¢/m ³)	(¢/m ³)	(¢/m ³)	
1	Tarif GSR	85,82	94,88	103,70	105,90	110,15	115,98
2	Tarif GNT	15,80	18,87	18,38	17,91	17,58	17,11
3	Tarif SPEDE	8,73	8,94	9,84	10,83	11,91	13,10
4	Surcoût du GSR	61,29	67,07	75,49	77,16	80,66	85,78

Demande :

- 6.1 Veuillez expliquer pourquoi la valeur de 70,75¢/m³ concernant le calcul du surcoût du GSR à la ligne k* (citation (i)) se trouve dans la colonne 2023-24, alors que cette valeur est déterminée par un calcul en date du 1^{er} avril 2026 (dernière ligne du tableau).
- 6.2 Le cas échéant, veuillez indiquer, références à l'appui, à quoi correspondent les valeurs de 94,88, 15,31 et 8,82 dans le détail du calcul du Surcoût de GSR au 1^{er} avril 2026.

6.3 Veuillez expliquer la différence entre la valeur présentée de 70,75¢/m³ (référence (i)) et les valeurs de la référence (ii) pour le Surcoût du GSR, dont la valeur moyenne et de de 74,57¢/m³.

SUJET #7 - Principes et méthodes d'évaluation : suivis dans l'établissement du coût de service

- 7 Référence (i) : [B-0050](#), p. 13 (dernière ligne) et p. 21
 Référence (ii) : D-2026-037
 Référence (iii) : D-2026-059

Citation (i) :

COMPTES D'ÉCART ET DE REPORT – FRAIS DE SOCIALISATION DU GSR	D-2021-158	Il permet de capter le coût de socialisation du GSR en se basant sur les unités invendues. À la suite de la modification proposée à la méthode d'établissement du tarif pour les frais de socialisation (dossier R-4320-2025, pièce B-0084, Énergir-1, Document 2), les sommes récupérées via la composante 2 (cavalier tarifaire) du tarif de socialisation à la CT 2026-2027 correspondent au coût de socialisation du GSR au 30 septembre 2025 ainsi qu'à la prévision 4-8 2026 amortis sur une période de 3 ans.
TARIF GSR	D-2021-158 D-2023-022 D-2024-113	Le tarif GSR est composé du coût moyen d'achat projeté pour les 12 mois de la cause tarifaire, de l'écart de prix cumulatif GSR et du surcoût du GSR invendu associé aux unités ayant atteint un âge de 24 mois depuis leur achat. Pour la cause tarifaire 2026-2027, Énergir propose également d'intégrer la valeur nette issue de la vente des unités de conformité (UC) comme détaillé au dossier R-4320-2025, pièce B-0016, Énergir-1, Document 3 . Les caractéristiques de durée, de volume et de prix maximaux des contrats de fourniture de GSR sont établies par la décision D-2023-022 et mises à jour par la décision D-2024-113 afin de rencontrer le seuil minimal de 10 % en 2030-2031, comme prévu au Règlement.

TARIF POUR LES FRAIS DE SOCIALISATION DU GSR	D-2021-158 D-2024-091	Dans le dossier R-4320-2025 (pièce B-0084, Énergir-1, Document 2) , Énergir propose des modifications qui entraînent des ajustements au calcul du tarif pour les frais de socialisation du GSR pour l'année 2026-2027. Le tarif proposé comporte deux composantes : <ul style="list-style-type: none">• La composante 1 est calculée en divisant le coût projeté des unités invendues de GSR par le volume de consommation résiduelle projeté de GNT;• La composante 2 est calculée en divisant les frais de socialisation cumulés des exercices 2024-2025 et 2025-2026 par la consommation résiduelle de GNT des clients actifs au 30 septembre 2026 et amortis sur une période de 3 ans.
---	--------------------------	--

(nos caractères gras)

[...]

« Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi présentant les principes réglementaires, normes et méthodes comptables utilisés aux fins de l'établissement des dépenses nécessaires à la prestation du service, comme demandé au paragraphe 140 de la décision D-2019-141, et de s'en déclarer satisfaite. »

Citation (ii) :

« La Régie de l'énergie :

REJETTE la demande d'Énergir portant sur la mise à jour des caractéristiques d'approvisionnement en GSR d'Énergir et maintient la balise de prix de 35 \$2022/GJ pour les projets de production de GSR de 5 Mm3 et plus.

[...]

REJETTE la demande relative au contrat d'approvisionnement conclu avec une société apparentée déposée en vertu de l'article 81 de la Loi »

Citation (iii) :

« La Régie de l'énergie :

APPROUVE partiellement la méthode de calcul des frais de socialisation du GSR, telle que proposée à la pièce B-0084, conformément aux dispositions de la présente décision;

[...]

AUTORISE partiellement l'utilisation de la méthodologie de tarification des UC; »

Demande :

7.1 Dans la référence (i), Énergir indique que la méthode qu'il emploie est celle qu'il a proposé dans le dossier R-4320-2025. Or, ces méthodes n'ont été approuvées que partiellement dans la décision D-2026-059 (citation (iii)). Veuillez indiquer si Énergir entend modifier la pièce B-0050 (citation (i)) en conséquence?

7.2 Le cas échéant, les approbations partielles de la Régie à la citation (iii) ont-elles des conséquences pour le plan d'approvisionnement 2026-2027?

Sujet #8 : STRATÉGIE TARIFAIRE ET ÉTABLISSEMENT DES GRILLES TARIFAIRES 2026-2027

- 8** Référence (i) : [B-0075](#), p. 5
Référence (ii) : R-4320-2025, [B-0084](#), Annexe 1 p. 1;
Référence (iii) : R-4320-2025, [B-0084](#), Tableau 1, p. 7;
Référence (iv) : D-2026-059;

Citation (i) :

« Pour l'année 2026-2027, Énergir propose également des modifications dans le calcul du tarif GSR en incorporant la valeur nette issue de la vente des UC. La nouvelle formule de calcul du tarif GSR incluant cette nouvelle proposition serait la suivante : *Coût moyen d'achat projeté pour les 12 mois de la cause tarifaire + Écart de prix cumulatif GSR + Surcoût GSR invendu + Valeur nette issue de la vente des UC*

Calcul du tarif GSR

En tenant compte de chacune des composantes du tarif GSR de l'année 2026-2027 et des modifications proposées, le tarif GSR est établi à 93,835 ¢/m³ (...)

Tableau 1
Tarif GSR pour 2026-2027

Composantes		Détails de la composante	Valeur	Tarif (¢/m ³)
Coût moyen d'achat a / b	a	Coût total des achats prévus (000 \$)	350 525	96,953
	b	Total des volumes d'achat prévus (10 ³ m ³)	361 542	

Composantes		Détails de la composante	Valeur	Tarif (¢/m³)
Écart de prix cumulatif (c + d + e) / f	c	Solde du CER (000 \$)	3 594	0,994
	d	Écart de prix cumulatif (000 \$)		
	e	Intérêts (000 \$)		
	f	Total des volumes d'achat prévus (10³m³)	361 542	
Surcoût GSR invenu g / h	g	Solde du surcoût GSR invendu au-delà du seuil (000 \$)	0	0
	h	Total des volumes d'achat prévus (10³m³)	361 542	
Valeur nette issue de la vente des UC (i + j) / k	i	Solde du CER - Revenus RCP + Ventes nettes des UC (000 \$)	(14 864)	(4,111)
	j	Rendement capitalisé et impôts (000 \$)		
	k	Total des volumes d'achat prévus (10³m³)	361 542	
Tarif GSR				93,835

Citation (ii) :

Annexe 1

Composition en ¢/m³ des surcoûts du GSR

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
	(¢/m³)	(¢/m³)	(¢/m³)	(¢/m³)	(¢/m³)	(¢/m³)
1 Tarif GSR	85,82	94,88	103,70	105,90	110,15	115,98
2 Tarif GNT	15,80	18,87	18,38	17,91	17,58	17,11
3 Tarif SPEDE	8,73	8,94	9,84	10,83	11,91	13,10
4 Surcoût du GSR	61,29	67,07	75,49	77,16	80,66	85,78

Citation (iii) :

Tableau 1
Prévision des unités et du coût des unités invendues de GSR

Année financière (t)	2024-2025 (1)	2025-2026 (2)	2026-2027 (3)	2027-2028 (4)	2028-2029 (5)	2029-2030 (6)	Total
1 Seuil réglementaire (%)	2 %	5 %	5 %	5 %	7 %	7 %	s. o.
2 Année du recouvrement (t + 2)	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	2031-2032	s. o.
3 Unités de GSR invendues (10 ⁶ m ³)	87,121 ¹	269,579 ²	263,721 ²	257,406 ²	370,970 ²	371,481 ³	s. o.
4 Surcoût du GSR invendu ⁴ (¢/m ³)	61,29	67,07	75,49	77,16	80,66	85,78	s. o.
5 Coûts à socialiser (t) (000 \$) (1.3 x 1.4)	53 392 ⁵	180 803 ⁵	199 082	198 618	299 248	318 657	1 249 800
6 Coûts à socialiser avec rendement et impôts (t + 2) (000 \$)	64 946	204 966	227 293	228 307	342 060	365 998	1 433 569

¹ Prévision d'Énergir pour le 4/8 2025.

² Dossier R-4287-2024, pièce B-0161, Énergir-H, Document 6, p. 1, l. 25.

³ Hypothèses posées par Énergir dans le cadre de cette preuve.

⁴ Les estimations des surcoûts reposent sur des hypothèses relatives aux tarifs du GSR, du GNT et du SPEDE, lesquelles sont en constante évolution et n'incluent pas l'effet des unités de conformité (UC) (Pièce Énergir-E, Document 3). Veuillez s.v.p. vous référer à l'annexe 1 pour la composition des surcoûts.

⁵ Section 2.2, ligne 11.

Citation (iv) :

« La Régie de l'énergie :

AUTORISE partiellement l'utilisation de la méthodologie de tarification des UC; »

Demande :

8.1 Veuillez indiquer comment a été calculée ou déterminée la valeur de 0 pour « Solde du surcoût de GSR invendu au-delà du seuil » à la ligne g du tableau en citation (i).

8.2 En comparant les tableaux aux références (i) et (ii), et en faisant abstraction de la valeur nette des UC (4,111 ¢/m³), veuillez expliquer l'écart de prévision du tarif GSR pour l'année 2025-2026 (97,947 ¢/m³ en (i) vs 75,49 ¢/m³ en (ii)).

8.3 Vu l'approbation partielle de la Régie (citation (iv)), veuillez indiquer quelles sont les conséquences attendues de cette décision sur les tarifs de GSR pour l'année tarifaires 2026-2027.

8.3.1 Plus précisément, quel est l'impact anticipé par Énergir sur la demande de GSR?

8.3.2 Quel est l'impact anticipé sur le surcoût de GSR?

8.4 Dans tous les cas, veuillez indiquer si, selon Énergir, le solde de GSR invendu est affecté en conséquence, et si oui, comment ?

Sujet #9 : Les impacts du Projet de règlement modifiant le Règlement concernant le GSR

9 Référence (i) : [B-0115](#), p. 16;

Citation (i) :

12 **4.3.5 RACCORDEMENT 100% RENOUVELABLE NOUVEAU RACCORDEMENT**

13 **4.3.5.1 Service de fourniture du distributeur**

14 *Pour toute demande de raccordement impliquant l'installation d'un branchement ou d'un appareil*
15 *de mesurage à la suite d'une demande de service d'un client autre qu'industriel ou agricole,*
16 *effectuée à compter du 1^{er} avril 2024 - 1^{er} octobre 2026, l'adresse de service concernée par le*
17 *raccordement sera exclusivement assujettie au service de fourniture de gaz de source*
18 *renouvelable.*

19 **4.3.5.2 Service de fourniture fourni par le client**

20 *Pour toute demande de raccordement effectuée à compter du 1^{er} avril 2024 - 1^{er} octobre 2026, le*
21 *gaz naturel fourni au distributeur par un client autre qu'industriel ou agricole pour l'adresse de*
22 *service concernée par le raccordement devra exclusivement être de source renouvelable.*

Demande :

9.1 Le RNCREQ note qu'à l'exception du titre, le mot « nouveau » n'apparaît pas dans le texte des projets d'articles 4.3.5.1 et 4.3.5.2 des CST. Selon Énergir, n'y a-t-il pas une distinction à faire entre une « demande de raccordement » et une « demande d'un nouveau raccordement » ?

9.2 Quelle est la définition qu'entend donner Énergir à un « nouveau raccordement » ou comment entend-elle déterminer quels cas constituent des nouveaux raccordements ?

9.3 Pour chacun des cas ci-après, veuillez indiquer si Énergir entend les considérer comme des nouveaux raccordements :

9.3.1 Un bâtiment ayant déjà été desservi par Énergir, mais qui soumet une nouvelle demande après avoir suspendu ou interrompu son service?

9.3.2 Un bâtiment transigeant du 100% gaz à l'Offre biénergie ?

9.3.3 Inversement, un bâtiment transigeant de l'Offre biénergie au 100% gaz ?

9.3.4 Un bâtiment transigeant d'un chauffage 100 % électrique à l'Offre biénergie ?

9.3.5 Une demande de service visant du chauffage de construction temporaire ?